



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

congés payés

Question écrite n° 131379

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'évolution du fonctionnement des caisses de congés payés du bâtiment. Historiquement créées en 1937 pour faciliter le paiement des congés payés aux ouvriers dans un secteur où le renouvellement du personnel était important, les caisses de congés payés du bâtiment ont vu leurs fonctions s'élargir. Elles assurent en effet aujourd'hui la gestion des congés intempéries ainsi que les activités de prévention et de sécurité. Collectant près de 5 milliards d'euros de fonds, elles pèsent considérablement sur les finances des entreprises du secteur. De surcroît, pour l'année 2012, un certain nombre de caisses ont augmenté le montant des cotisations. Leur versement est d'autant plus mal vécu que le paiement est réclamé un an à l'avance, ce qui prive les entreprises du BTP d'une part de leur trésorerie. Un certain nombre de voix s'élèvent aujourd'hui pour faire valoir que ce mode de fonctionnement n'est plus adapté à la situation étant donné notamment que les professionnels du secteur ont de plus en plus recours au CDI. Il souhaiterait donc connaître les orientations du ministère quant à l'amélioration du fonctionnement de ces caisses au bénéfice des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131379

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2543

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)